

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de la
souveraineté alimentaire

Avis du 3 septembre 2024

**d'ouverture pour l'année scolaire 2024-2025 de sessions d'examens
en vue de l'attribution de divers diplômes de l'enseignement technique**

NOR : AGRE2423397V

Brevet de technicien supérieur agricole

(Conformément aux dispositions des articles D. 811-140 à D. 811-143 du Code rural et de la
pêche maritime)

Il est ouvert une session d'examen en vue de la délivrance en 2025 du diplôme du brevet de
technicien supérieur agricole dans les options suivantes :

Agronomie et cultures durables ;
Aménagements paysagers ;
Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole ;
Analyse biologiques, biotechnologiques agricoles et environnementales ;
Aquaculture ;
Développement, animation des territoires ruraux ;
Développement de l'agriculture des régions chaudes ;
Génie des équipements agricoles ;
Gestion et maîtrise de l'eau ;
Gestion et protection de la nature ;
Gestion forestière ;
Métiers du végétal, alimentation, ornement et environnement ;
Productions animales ;
Qualité, alimentation, innovation, maîtrise sanitaire ;
Technico-commercial ;
Viticulture-œnologie.

Les dossiers d'inscription à l'examen doivent impérativement être transmis à l'autorité
académique* compétente avant le 10 novembre 2024.

* Mission InterRégionale des Examens de la Direction (régionale) de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

Baccalauréat technologique

(Conformément aux dispositions du code de l'éducation, notamment ses articles D. 336-1 à D. 336-22)

Il est ouvert une session d'examen en vue de la délivrance en 2025 du diplôme du baccalauréat technologique dans la série suivante :

Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant.

Les dossiers d'inscription à l'examen doivent impérativement être transmis à l'autorité académique* compétente avant le 10 novembre 2024.

Baccalauréat professionnel

(Conformément aux dispositions du code de l'éducation, notamment des articles D. 337-51 à D. 337-94)

Il est ouvert une session d'examen en vue de la délivrance en 2025 du diplôme du baccalauréat professionnel dans les spécialités suivantes :

Agroéquipement ;
Aménagements paysagers ;
Conduite de productions horticoles ;
Conduite de productions aquacoles ;
Conduite et gestion de l'entreprise agricole ;
Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole ;
Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin ;
Conduite et gestion de l'entreprise hippique ;
Gestion des milieux naturels et de la faune ;
Forêt ;
Laboratoire, contrôle qualité ;
Services aux personnes et animation dans les territoires;
Technicien-conseil vente univers jardinerie ;
Technicien conseil vente en alimentation (produits alimentaires et boissons);
Technicien-conseil vente en animalerie ;
Technicien en expérimentation animale.

Les dossiers d'inscription à l'examen doivent impérativement être transmis à l'autorité académique* compétente avant le 10 novembre 2024.

* Mission InterRégionale des Examens de la Direction (régionale) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Certificat d'aptitude professionnelle agricole selon la modalité des examens par ECCF/EPT
(Conformément aux dispositions des articles D. 811-146 à D. 811-149 du code rural et de la pêche maritime)

Il est ouvert une session d'examen en vue de la délivrance en 2025 du diplôme du certificat d'aptitude professionnelle agricole délivré selon la modalité des examens en ECCF/EPT dans les options suivantes :

Agricultures des régions chaudes ;
Jardinier paysagiste ;
Lad-cavalier d'entraînement ;
Maréchal ferrant ;
Métiers de l'agriculture ;
Palefrenier soigneur ;
Services aux personnes et vente en espace rural ;
Travaux forestiers.

Les dossiers d'inscription à l'examen doivent impérativement être transmis à l'autorité académique* compétente avant le 10 novembre 2024.

* Mission InterRégionale des Examens de la Direction (régionale) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Certificat d'aptitude professionnelle agricole selon la modalité des examens par unités capitalisables

(Conformément aux dispositions des articles D. 811-146 à D. 811-149 du code rural et de la pêche maritime)

Il est ouvert une session d'examen en vue de la délivrance en 2025 du diplôme du certificat d'aptitude professionnelle agricole délivré selon la modalité des examens par unités capitalisables dans les options suivantes :

Agricultures des régions chaudes ;
Jardinier paysagiste ;
Lad-cavalier d'entraînement ;
Maréchal ferrant ;
Métiers de l'agriculture ;
Opérateur en industries agroalimentaires ;
Palefrenier soigneur ;
Services aux personnes et vente en espace rural ;
Travaux forestiers.

Brevet professionnel agricole selon la modalité des examens par unités capitalisables

(Conformément aux dispositions des articles D. 811-166-1 à D. 811-166-8 du code rural et de la pêche maritime)

Il est ouvert une session d'examen en vue de la délivrance en 2025 du diplôme du brevet professionnel agricole délivré selon la modalité des examens par unités capitalisables dans les options suivantes :

Travaux de l'élevage canin et félin ;
Travaux de conduite et entretien des engins agricoles ;
Travaux des aménagements paysagers ;
Travaux forestiers (trois spécialités) ;
Travaux de la production animale (trois spécialités) ;
Travaux des productions horticoles (deux spécialités) ;
Travaux de la vigne et du vin (deux spécialités) ;
Transformations alimentaires (trois spécialités).

Brevet professionnel selon la modalité des examens par unités capitalisables

(Conformément aux dispositions des articles D. 811-165-2 à D. 811-165-8 du code rural et de la pêche maritime)

Il est ouvert une session d'examen en vue de la délivrance en 2025 du diplôme du brevet professionnel délivré selon la modalité des examens par unités capitalisables dans les options suivantes :

Agroéquipement, conduite et maintenance de matériels ;
Aménagements paysagers ;
Conducteur de ligne de production alimentaire ;
Conducteur de machines agricoles
Éducateur canin ;
Industries alimentaires ;
Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières ;
Responsable d'entreprise agricole ;
Responsable d'entreprise hippique ;
Responsable d'exploitation aquacole maritime-continentale ;
Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage
Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture
Responsable de chantiers forestiers ;
Technicien animalier en unité d'expérimentation ;

Certificats de spécialisation selon la modalité des examens par unités capitalisables

(Conformément aux dispositions des articles D. 811-167-1 à D. 811-167-8 du code rural et de la pêche maritime)

Il est ouvert une session d'examen en vue de la délivrance en 2025 du certificat de spécialisation délivré selon la modalité des examens par unités capitalisables dans les options suivantes :

Arboriste élagueur ;

Arrosage automatique : espaces verts et sols sportifs ;
Constructions paysagères ;
Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés ;
Sols sportifs engazonnés ;
Technicien cynégétique ;
Techniques cynégétiques ;
Travaux mécanisés de génie écologique ;
Pilote de machines de bûcheronnage ;
Education et travail des jeunes équidés ;
Utilisation et conduite d'attelages de chevaux ;
Tracteurs et machines agricoles : utilisation et maintenance ;
Pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité ;
Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation ;
Conduite de productions en agriculture biologique et transformation ;
Conduite d'un élevage avicole et commercialisation des produits ;
Conduite d'un élevage de production avicole ;
Apiculture ;
Conduite d'un élevage bovin lait ;
Conduite d'un élevage bovin viande ;
Conduite d'un élevage caprin ;
Conduite d'un élevage ovin viande ;
Conduite d'un élevage porcin ;
Conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales ;
Conduite de productions maraîchères ;
Hydraulique ;
Commercialisation des vins ;
Commercialisation du bétail : acheteur-estimateur ;
Responsable technico-commercial : agrofournitures ;
Responsable technico-commercial en agroéquipements
Responsable technico-commercial en vins et produits dérivés, orientation commerce ;
Responsable technico-commercial en vins et produits dérivés, orientation produit ;
Responsable technico-commercial : produits carnés ;
Responsable technico-commercial en industries agroalimentaires : produits laitiers ;
Restauration collective
Responsable d'une unité de méthanisation agricole
Technicien-conseil en comptabilité et gestion agricoles
Agent de collecte approvisionnement ;
Responsable technico-commercial : fruits et légumes
Responsable technico-commercial : horticulture ornementale
Tourisme vert, accueil et animation en milieu rural ;
Technicien spécialisé en transformation laitière
Production, transformation et commercialisation des produits fermiers ;
Transformation et commercialisation des produits fermiers
Transformation des produits carnés

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le, 3 septembre 2024

Pour le ministre et par délégation
Pour Le Directeur général de l'enseignement
et de la Recherche

Benoît BONAIMÉ